

Didier Terresaine

Juranville , le 03 mars 2017

8 Route de Mézières

Juranville

A

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : projet d'implantation d'Eoliennes sur la commune de Lorcy

Monsieur,

Je vous adresse par la présente mes observations sur ce projet d'implantation par la société Volkswind d'éoliennes en limite de la commune de Juranville.

A titre liminaire je tiens à préciser que c'est un farouche partisan des énergies renouvelables qui s'adresse à vous. Ma démarche ne s'inscrit pas non plus dans une posture qui serait de dire je suis pour mais pas chez moi ! ..Je n'ai pas le syndrome NIMBY !

Mon opposition à ce projet est la résultante de l'étude de l'ensemble des pièces de ce dossier et plus particulièrement de l'étude d'impact présentée par la société Volkswind .

Ce qui est absolument insupportable en tant que citoyen, c'est de faire le constat que cette société ment de façon éhontée aux citoyens des villages concernées, aux élus de ces villages et aux autorités publiques amenées à prendre une décision d'autorisation ou de rejet.

Ces mensonges sont très subtiles car bien souvent ils prennent la forme du non-dit (mensonge par omission), de données soit disant indiscutables (études et constats établis par un cabinet d'étude), ou encore par la fourniture, après installation des machines, de mesures ou bien encore par des engagements futures impossibles à maîtriser s'ils ne sont pas tenues et surtout avec des conséquences irréversibles puisque les éoliennes seront implantées et en fonctionnement.

Ce projet doit être stoppé pour plusieurs raisons qui tiennent tant à la société Volkswind, qu'aux nuisances provoquées par cette installation au lieu où elle est envisagée.

La société « Volkswind » :

Premier constat : la société constituée pour l'exploitation (La ferme éolienne les terres chaudes) de ce parc éolien a un capital très faible (20000 euros) au regard des obligations qu'elle prend. Le fait qu'elle soit une filiale à 100% d'une société allemande n'apporte pas de garantie bien au contraire.

Il est avancé une hypothèse d'exploitation extrêmement fragile et optimiste. On peut constater en effet qu'il suffit de faire varier d'environ moins 10% le chiffre d'affaire de l'exploitation pour que l'excédent brut d'exploitation dégagé soit insuffisant pour faire face aux charges notamment d'emprunts. La société est dans ce cas structurellement déficitaire et très rapidement sans capital.

Au sujet de cet emprunt, très élevé au passage, il est fourni très peu d'éléments : qui est le prêteur, à quel taux (fixe /variable). On peut légitimement se poser des questions dans une période de remontée des taux, hypothéquant encore la modélisation économique.

Se pose de ce fait la pérennité de cette société d'exploitation dans le temps. Et on sait pertinemment que l'actionnariat étranger, même européen, n'est pas un gage de sécurité (sans oublier que l'actionnaire final est hors Union européenne) .

De même, nous n'avons pas de données pertinentes sur les garanties fournies, plus précisément sur la garantie pour les opérations de remise en état du site au terme de l'exploitation (si il y a un terme bien entendu).

La société avance sans aucune autre forme qu'une affirmation, que le coût par éolienne est à ce jour de 50000 euros ! et qu'elle fournira une garantie donc de 350000 euros (7 éoliennes).

Pourquoi pas 10000 euros ou 100000 euros par éolienne ?

Un flou artistique qui n'est pas acceptable !

J'évoquerai maintenant le comportement de la société Volkswind vis-à-vis de la population, des représentants des communes et des pouvoirs publics incarnés par le Préfet.

Elle affirme haut et fort « qu'elle attache une grande importance à la concertation. Un dialogue ouvert avec les communes garantit un partenariat à long terme,.....et cela garantit une acceptation consensuelle des projets » (page 26 de l'étude d'impact). Un peu plus avant elle déclare « que sa présence en région permet à l'équipe de mieux appréhender les spécificités locales et d'instaurer des relations de confiance et de longue durée avec les administrations et les partenaires locaux ».

Posons donc la question à la société Volkswind pourquoi elle piétine allégrement les avis des communes impactées par ce projet qui se sont toutes déclarées défavorables à l'implantation de ce parc éolien.

Comment peut elle rejeter d'un revers de manche l'opposition des populations de ces communes qui sont opposées majoritairement à ce projet. Il est à noter au passage que dans « son souci d'information et de concertation » la société n'a pas cru nécessaire d'informer correctement les communes avoisinantes de Lorcy.

Ce comportement fourbe est un Déni Démocratique inacceptable en 2017.

Les populations ne peuvent pas accepter que ce projet ne bénéficie qu'à deux parties, la société Volkswind et les propriétaires des parcelles qui vont toucher une rente pendant de nombreuses années, et qu' à l'inverse elles subissent les nuisances.

Précisons enfin que la société, en plus de son refus de prendre en considération l'opinion des citoyens, compte exploiter toutes les voies de recours en cas d'avis négatif de l'autorité préfectorale. (propos tenus par un représentant de Volkswind lors de la dernière réunion avec cette société à Lorcy en février)

Nous allons donc soit subir un dictat, soit vivre pendant de nombreuses années avec une épée de Damoclès tenue par un procédurier.

Les Nuisances de ce Projet

Volkswind, avec son étude d'impact, poursuit un unique objectif : démontrer à tout le monde, population, élus, pouvoirs publics, sa sensibilité à l'environnement et son souci de limiter au maximum l'impact du projet que ce soit en terme de patrimoine ou de nuisances pour les habitants concernées. Il s'agit en réalité que d'une posture, car le but réel de Volkswind et qui ne peut être clamé publiquement, est purement économique et ceci en dépit de toute opposition et des nuisances causées.

Les nuisances de ce projet sont multiples.

Il convient avant d'inventorier celles-ci de citer à nouveau Volkswind. : Selon la société, l'étude d'impact « permet d'apprécier les conséquences que peuvent avoir la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages sur l'environnement du projet ». Volkswind explique longuement les méthodologies employées qui seraient scientifiques et indiscutables. . A l'appui de ces affirmations la société met en avant son recours à des cabinet extérieurs qui ont procédé à diverses études d'impact : ADEV environnement, EREA ingenierie, EPYCART.

Seul petit problème, Volkswind oublie de préciser que ces sociétés ont été rémunérées par elle.

Les conclusions de ces organismes ne pouvaient aller que dans le sens souhaité par Volkswind !

On est dans la même configuration que lorsque des avocats dans un dossier font appel à un professeur de droit pour justifier une position. D'expérience on constatera que si chaque partie fait appel à un expert, chaque expert conclura dans le sens de son client. Je ne dis pas qu'il y a un manque de probité de l'expert mais il appréhendera le dossier qui lui ait soumis sous un angle qui sera favorable à son client tandis que la partie adverse fera le contraire.

Ajoutons à cela que lorsque l'on va sur les sites internet de ces sociétés, Volkswind est citée comme une référence pour le cabinet. Ceci ne peut résulter que d'une demande et d'un accord.

Les nuisances paysagères et patrimoniales :

Il est paradoxale de constater que la commune la plus impactée par ce projet soit celle de Juranville et que Volkswind n'a en aucun cas consulté celle-ci ni ses habitants.

Il est exposé que le phénomène d'écrasement a été pris en compte en limitant la hauteur d'une des éoliennes (149 au lieu de 164 mètres !!!). A l'appui elle fournit des photos de l'église du village avec en fond la fameuse éolienne à 164 et à 149 mètres.

En fait tout dépend de l'endroit et de l'angle de prise de vue (c'est un photographe qui parle) . De plus il est faux d'insinuer que les autres éoliennes ne sont pas visibles du bourg. Nous avons des conclusions biaisées .

Les photos prises par l'Association de sauvegarde du territoire gatinais et qui ont été présentées aux habitants de notre commune démontrent très clairement l'orientation recherchée par Volkswind sur ce sujet : minimiser pour les décideurs l'impact visuel.

Il y aura en réalité un véritable phénomène d'écrasement et d'encerclement. On en a pour preuve que selon l'étude menée, donc à prendre avec beaucoup de précautions, il est reconnu que l'indice de saturation visuelle le plus élevé, 97°, concerne Juranville comparé à Lorcy 77° ou Corbeille 76°, Bordeaux étant second avec un indice à 87° soit tout de même 10 points en dessous. Mais pour les gens de l'étude et pour Volkswind ce n'est rien puisque le seuil de saturation est 120°, en gros un mur de 3 ou 5 mètres de haut sur 10 ou 20 mètres de large devant soi à 120° : un mur de prison auquel nous échappons grâce à Volkswind qui nous installe une haie paysagère.

En faisant bref sur ce sujet, le dossier paysager présenté est malhonnête avec pour seul objectif de minimiser l'impact sur la commune et la valeur des biens des habitants. Cela ne peut intéresser en aucune manière les représentants de Volkswind qui n'habitent pas dans notre commune et qui n'ont qu'une vision financière de l'opération.

Soulignons les conclusions de l'étude : elles sont extraordinaires de cynisme : « Le rapport d'échelle avec le paysage local est respecté dans la majorité des vues, seuls quelques situations de **surplomb léger** des habitations proches ont été décelées » !!!!. Pas besoin de commentaires.

Les nuisances environnementales

Sur ce sujet les conclusions de Volkswind via le cabinet d'étude sont plus que « rassurantes » : il n'y a pas de nuisances.

L'avifaune et les chiroptères ne seront pas affectés par ce parc éolien. En conclusion on nous explique que les espèces passeront à côté !!!! et si quelques-unes ne sont pas assez intelligentes ce sera dans la masse une quantité négligeable.

Et pour stopper définitivement tout débat, un argument choc: il n'y a pas d'espèces en péril concernées à cet endroit.

En réalité lorsqu'on fait une petite recherche sur internet sur ce sujet on s'aperçoit que les positions sont très contradictoires mais il y a une constante à savoir que les principales victimes sont les rapaces, espèces à reproduction faible et donc beaucoup plus rares que les moineaux... sans oublier que nous avons une quantité d'oiseaux ou de chauves-souris qui sont vulnérables dans l'aire d'implantation.

J'invite Monsieur le Commissaire Enquêteur à lire l'article suivant sur internet :

www.conservation-nature.fr › Menaces › Eoliennes

Cet article n'a pas été écrit par un ayatollah de l'environnement et pose bien le problème provoqué par le parc éolien des terres chaudes. Il y aura des conséquences sur les oiseaux et sur les chauves-souris .

Les nuisances sur la santé provoquées par le bruit

Là encore l'étude et les conclusions de Volkswind sont biaisées et fallacieuses :

L'objectif poursuivi a consisté à démontrer que le projet est conforme aux exigences de l'Arrêté du 26 Aout 2011 en ce domaine. Et afin que cela soit encore plus véridique, on sort du chapeau quelques constats de nuisances sonores, qui concerne Juranville....., dans certaines configurations très

spécifiques mais qui seront remédiées sans aucun problème par Volkswind et ce de façon automatisée !!! C'est magique !

La méthodologie employée laisse rêveur : on prend les données constructeur, on mesure le bruit à certains endroits, on fait une règle de trois et on a le bruit de l'éolienne ! J'oubliais un élément essentiel : on considère que le vent souffle très majoritairement du sud-ouest ce qui veut dire que si on regarde l'implantation du parc par rapport au bourg de Juranville, le bruit produit par les éoliennes sera évacué vers le nord –est, donc loin du village !!!!

Tout ceci constitue une aberration scientifique. Il n'y a aucun élément probant.

J'invite Monsieur le Commissaire enquêteur à relire l'étude d'impact acoustique du cabinet EREA du 19 Aout 2016

Enfin, Volkswind écarte d'un revers de manche, les conséquences sur la santé des infrasons.

Sur ce point, une première affirmation : « à notre connaissance, il n'existe pas de réglementation précise en France relative à cette exposition » Donc si il n'y a pas de réglementation il n'y a pas de risques !!! La France étant un pays qui croule sous les réglementations, donc si elle n'a pas prévu quelque chose en la matière cela veut dire qu'il n'y a pas de sujet !

Ajoutons le fait que grâce au progrès réalisés en matière d'éoliennes, celle-ci produisent moins d'infrasons que les plus anciennes. Stupéfiant !!

Enfin l'étude cite diverses études étrangères pour arriver à une conclusion sans appel : « on ne peut donc pas attribuer à l'émission d'infrasons d'éoliennes la moindre dangerosité ou gêne des riverains »

Juste une interrogation : pourquoi le Ministère de l'Ecologie a demandé en 2014 à l'Anses de mener à nouveau une étude sur les effets des infrasons et des basses fréquences des parcs éoliens car l'étude la plus récente remonte en France à 2008. Cette étude devait être rendue publique en 2016 . Nous sommes en mars 2017 et aucune information n'est disponible quant à la sortie de cette étude. Est-ce que les conclusions sont dérangeantes ?

J'invite simplement à la lecture de l'article du journal Le Monde du 14 Avril 2015 intitulé : « Quel est l'impact des éoliennes sur les riverains. »

La conclusion n'est pas aussi hâtive que celle de Volkswind !

Dans ce domaine, Volkswind s'assoit allégrement sur le principe de précaution.

Conclusion

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

La lecture de l'ensemble des pièces du dossier présenté par Volkswind ne peut vous amener qu'à un seul constat, à savoir émettre à l'intention de l'autorité publique, en l'occurrence Monsieur le préfet du Loiret, un avis extrêmement négatif à l'encontre de ce projet de parc éolien.

La société Volkswind a faussé délibérément l'étude d'impact car sa seule motivation est constituée par des considérations financières et nullement environnementales et citoyennes.

Les nuisances rappelées ci-dessus sont purement ignorées.

Volkswind n'attache aucune importance à l'avis des populations impactées par ce projet puisque cette société est prête à tout pour le faire aboutir.

Le futur des populations de nos communes est entre vos mains.

Nous espérons que nous n'aurons pas à le regretter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de ma haute considération.

Didier Terresaine